

Le 25/02/2026

## COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

### PLANNING RAMASSAGE DU GAZON ANNEE 2026

La Commune effectuera le ramassage du gazon  
les Lundis matins à partir de 08 Heures

Gazon déposé en sacs mi-remplis afin d'alléger le poids, non ficelés  
(sacs restitués).

**Sac trop lourd = sac non ramassé**

16 mars	<b>Mardi 07 avril</b>	04 mai	01 juin	06 juillet	03 août	07 septembre
23 mars	13 avril	11 mai	08 juin	<b>MERCREDI 15 JUILLET</b>	10 août	14 septembre
30 mars	20 avril	18 mai	15 juin	20 juillet	17 août	21 septembre
	27 avril	<b>Mardi 26 mai</b>	22 juin	27 juillet	24 août	28 septembre
			29 juin		31 août	05 octobre
						12 octobre

**NOTA : les sacs devront être visibles et en limite de propriété.**

**Petit rappel de la réglementation pour l'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...**

Les jours ouvrables de : 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
Le Samedi de : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
Le Dimanche et Jours fériés de : 10h00 à 12h00

**Nous vous informons que les feux sont STRICTEMENT INTERDITS  
(Règlement Sanitaire Départemental et rappel par Circulaire préfectorale  
du 11/02/2014).**

#### **COMPOSTAGE :**

La Communauté de Communes Rives de Moselle met gracieusement à disposition des foyers, des composteurs de différentes tailles pour votre gazon (un seul par foyer), sous réserve de disponibilité.

A commander en mairie (vous munir d'une preuve d'identité, d'une facture récente, demande à signer en mairie).

#### **RAPPEL :**

Les branchages devront être déposés par vos soins dans une des déchèteries de la Communauté de Communes RIVES DE MOSELLE.